

Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Section de la Sarthe

Compte rendu du Comité Technique Local du 24 mars 2015

L'ordre du jour est le suivant :

- Bilan de l'évaluation-notation 2014 (gestion 2013) (pour information)
- Horaires d'ouverture de l'accueil physique des structures locales accueillant du public (pour avis)
- Modification du règlement intérieur de la trésorerie de Conlie (pour avis)
- Questions diverses.

Lecture de la déclaration liminaire : déclaration liminaire de FO en annexe.

1 .Bilan de l'évaluation-notation 2014 (gestion 2013)

La dotation de réduction de 1 ou 2 mois d'avancement est prévue pour 70 % des agents. Or, il s'avère que même après les recours hiérarchiques, il reste des réserves à consommer à l'issue de l'année de gestion :

Catégorie B : 3 réductions de 1 mois et 1 de 2 mois

Catégorie C : 2 réductions de 1 mois

Catégorie agents techniques : 1 réduction de 1 mois

Tant mieux pour la catégorie A pour laquelle toutes les réductions ont été consommées.

Il semblerait que certaines missions soient mieux dotées que d'autres. Toutefois, le bilan présenté n'est pas suffisamment détaillé pour étayer notre analyse, à savoir que la question de la bonification obéit davantage à des règles de gestion de pénurie dans le cadre d'une enveloppe fermée, ce que FO dénonce depuis toujours même après des évolutions des quotas.

En réponse, le collège directorial nous oppose à l'opacité apparente, une harmonisation imposée par la centrale.

Nous avons condamné la procédure de recours hiérarchique obligatoire préalable au recours en CAP. En effet, elle occulte les prérogatives nécessaires au dialogue social.

2 .Horaires d'ouverture de l'accueil physique des structures locales accueillant du public (pour avis) :

Les modifications d'horaires sont applicables au 01/06/2015.

Au regard du dossier transmis, le directeur rappelle que réduire les horaires d'ouverture était une véritable opportunité pour tous les agents et les chefs de service et que l'ensemble des agents a été associé localement à ces réflexions dans le cadre de réunions préparatoires.

Toutefois, il nous apparaît que les comptes rendus de ces réunions ne soient pas toujours fidèles à la réalité du terrain, et que dans certaines structures, seuls les chefs de services ont pris les décisions finales.

Le CDFP du Mans est le seul à maintenir ses horaires sans modification.

Par ailleurs, ces décisions sont pérennes et non révisables même en cas de changement de situation au sein des unités de travail.

D'ores et déjà nous pouvons craindre, pour les encaissements journaliers en matière de SPL et autres impôts à recevoir, une surcharge d'appels téléphoniques, une difficulté de mise en place de réception sur rendez-vous notamment au regard des règles de sécurité.

Les Risques Psycho-sociaux vont donc s'accroître et le projet d'aménagement des horaires ne permettra pas le gain de temps escompté pour accomplir toutes les missions.

Enfin, malgré avoir vanté un accueil pluriel, il ne demeure pas moins que les ouvertures au public ne sont pas harmonisées, ce qui nuit à la compréhension du public. En outre, ce ne sont pas les Services Vocaux d'Information (SVI) qui combleront les manquements constatés.

Après avoir rappelé que l'administration est à l'origine de la pénurie de personnel, nous avons voté **contre** le projet.

3 Modification du règlement intérieur de la trésorerie de Conlie (pour avis) :

Le règlement intérieur a été élaboré en concertation avec tous les agents de la structure. Nous sommes intervenus au sujet de la réforme territoriale qui nécessitera des accords avec des services extérieurs tels que La Poste.

Nous nous sommes **abstenus** lors du vote car même si la décision des agents est unanime, les règles n'en sont pas moins imposées.

4 Questions diverses :

- 1- Nous n'avons pas connaissance d'un nouveau Plan triennal élaboré par la Centrale.
 - 2- Tant que les bases FIDJI ne sont pas fusionnées, les structures SPF resteront en état sur le site du Mans.
 - 3- Il est prévisible que l'application MOREA (enregistrement) soit impactée par l'application FIDJI (SPF).
 - 4- La Sarthe n'est pas concernée par un futur Pôle téléphonique.
 - 5- La vente des timbres électroniques peut être réalisée soit via internet soit via les buralistes.
 - 6- Plan Vigipirate : un plan plus précis va être communiqué dans les semaines à venir...
 - 7- La réévaluation de 120 établissements industriels les plus importants, prévue pour le 20.06.2015, entraîne une surcharge de travail pour les agents du service du PELP (Attention au RPS)
 - 8- Les conditions d'accueil dans certains services deviennent de plus en plus tendues (RPS).
 - 9- Certaines trésoreries devront signer des **conventions** avec la Banque Postale pour les déagements de caisse : Conlie pour transfert à Sillé le Guillaume, St Paterne pour Alençon, Vibraye pour St Calais, Marolles pour Mamers.
- Ces conventions **sont révisables** annuellement.
- Le déagement de caisse est normalement assuré par le Chef de poste.

Déclaration liminaire au CTL du 24 mars 2015

Ce présent CTL fait suite au CTL du 26.02.2015 qui n'a pas permis d'aborder l'ensemble des sujets présentés.

Aussi, nous voilà réunis pour prendre connaissance du bilan de l'évolution-notation de 2014 (gestion 2013), de discuter de la diminution des horaires d'ouverture au public des structures locales accueillant le public et des modifications apportées au règlement intérieur de la trésorerie de Conlie.

Tous ces sujets ont en commun un seul but : **supprimer des emplois et gérer la pénurie**, en utilisant la notation comme placebo aux réformes.

En effet, nous examinons le bilan de l'évolution-notation 2014 (gestion 2013). Un tel bilan devrait permettre de faire évoluer la méthode d'évaluation-notation au profit des agents. Or comment arriver à cela quand cette discussion intervient après que l'entretien-notation de la gestion 2014 ait été réalisé et que des modifications à ce système sont déjà envisagées au titre de l'année 2015. Cela permet d'asseoir notre réflexion sur le fait que le dialogue social ne vous intéresse, ainsi que nous vous l'avons déjà exprimé, que dans la mesure où il vous permet de pouvoir dire au directeur général que vous avez échangé avec les organisations syndicales sur tel ou tel sujet.

En second point, nous allons aborder la réduction des horaires d'ouverture de l'accueil physique des structures locales accueillant du public. Comment ne pas voir l'impuissance de la Direction qui ne souhaite remettre en question son organisation de travail, et ne trouver comme solution que la fermeture partielle au public, et ceci afin que les agents, poussés dans leur retranchement, puissent réaliser l'ensemble de leurs tâches.

Certaines unités vont même plus loin. Prêtes à modifier leur règlement intérieur comme à la Trésorerie de Conlie pour assurer la reconnaissance de leurs pairs, la participation des agents permet de les associer à des projets dont les règles leur sont imposées.

Dans ces conditions,

- FO-DGFIP dénonce le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme, introduit une compétition malsaine entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière .

- FO-DGFIP s'oppose à la démarche stratégique qui prépare la réduction du maillage territorial et, à terme, le démantèlement du réseau comptable. Dans ce but, la Direction Générale a imposé la réduction des horaires d'ouverture au public de nos services.

- Pour FO-DGFIP, cette volonté de réduire le service public sous couvert d'améliorer les conditions de travail des agents n'est qu'un leurre visant à vider nos accueils et à pousser les usagers vers la dématérialisation et la communication virtuelle. L'expérimentation des centres de contacts participe de cette même logique.

Nous concluons ainsi :

1- la politique d'austérité est suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement ;

2- la politique d'austérité conduit à la destruction programmée de la DGFIP, des services publics et à la remise en cause du pacte républicain ;

« Il n'y a pas de République sans service public et il n'y a pas de service public sans agents publics. »

Merci à Vous,

Vos représentants FO DGFIP :

-Françoise BLANDET (Expert) SIP-SIE St Calais tél : 02 43 63 26 79

- Anne PUJOL, Paierie départementale Le Mans tél : 02 43 77 18 71

- Jean-Yves PERDRIAU, PCE Le Mans tél : 02 43 83 82 86

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP / <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

